

L'Humanité 20 juillet 2026

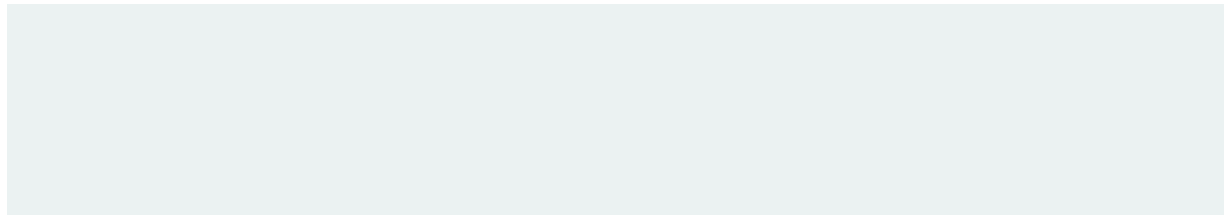
Article de Julia Hamlaoui

<https://www.humanite.fr/politique/boycott/concert-de-barbara-butch-interrompu-a-grenoble-nouvelles-frictions-a-gauche-et-instrumentalisations-a-droite>

B

**Concert de Barbara Butch interrompu à
Grenoble : nouvelles frictions à gauche et
instrumentalisations à droite**

La manifestation de militants, reprochant à la DJ Barbara Butch sa signature d'une tribune en soutien à la loi Yadan, a conduit à l'interruption de son concert à Grenoble samedi soir. La maire écologiste Laurence Ruffin a annoncé le dépôt d'une plainte tandis que LFI estime que la mobilisation visait une prise de position politique. Droite et extrême droite n'ont, elles, pas hésité une seconde à s'engouffrer dans la polémique. De son côté, le parquet de Grenoble a annoncé mardi 21 juillet l'ouverture d'une enquête pour « délit d'entrave concertée aux libertés ».



L'appel au boycott, notamment lancé par le groupe local de la France insoumise, courait depuis des mois. Finalement, face aux manifestants rassemblés devant la scène, **le concert de la DJ Barbara Butch**, à Grenoble ce samedi 18 juillet, a été interrompu par les organisateurs au bout d'une vingtaine de minutes.

Brandissant drapeaux palestiniens et doigts d'honneur, les militants reprochaient à l'artiste sa signature en mars dernier d'une tribune de soutien à la loi Yadan. Un texte visant à **criminaliser la critique de la politique d'Israël, en plein génocide à Gaza, finalement retiré par la Macronie** après une pétition rassemblant plus de 700 000 signatures.

La mairie de Grenoble dirigée par l'écologiste Laurence Ruffin avait décidé de maintenir le set lors du festival Cabaret frappé au nom de la « *de la liberté de création, de la liberté d'expression et de l'autonomie des programmeurs culturels* ». « *Si nous avons maintenu cette soirée c'est pour ces libertés, nous ne minimisons pas du tout le génocide à Gaza, en Palestine* », a également fait valoir l'adjoint à la culture communiste Alexis Monge qui a porté plainte pour intimidation et jets de projectile. La municipalité a également annoncé, dimanche 19 juillet, que la ville « *déposera plainte afin que toute la lumière soit faite sur ces faits et que leurs auteurs répondent de leurs actes devant la justice* ».

Le parquet de Grenoble a annoncé mardi 21 juillet l'ouverture d'une enquête pour « *délit d'entrave concertée aux libertés* ». Ce délit est puni d'un an d'emprisonnement, a précisé le procureur dans un communiqué. L'enquête est confiée au service local de police judiciaire de Grenoble.

Des plaintes annoncées

La musicienne « *a été la cible d'une agression intolérable en plein spectacle* », avait réagi la commune dimanche auprès de l'AFP, dénonçant des « *jets de bouteilles en verre* » et autres projectiles « *visant délibérément la scène* » et affirmant que des installations électriques avaient aussi été sabotées. Des violences, dont témoigne également la DJ, que conteste Allan Brunon, élu Insoumis de Grenoble, qui était lui-même présent : « *Il n'y a pas eu de projectiles qui ont été jetés* » samedi soir. « *La France insoumise n'a jamais appelé à la violence contre Mme Butch* », a-t-il affirmé.

L'artiste avait, sur ses réseaux sociaux, expliqué avoir apporté son paraphe à la tribune de soutien à la loi Yadan au nom de la lutte contre l'antisémitisme dont elle-même est victime et assuré ne pas soutenir la politique du gouvernement israélien de Benyamin Netanyahou.

« *Bien évidemment qu'il y a des choses à redire sur cette loi, mais une loi, ça se discute* », avait-elle tenté de justifier dans une vidéo qui n'a pas suffi à convaincre les manifestants de samedi qui auraient compté parmi les cibles de la loi Yadan si le texte avait été adopté.

L'appel au boycott, notamment lancé par le groupe local de la France insoumise, courait depuis des mois. Finalement, face aux manifestants rassemblés devant la scène, **le concert de la DJ Barbara Butch**, à Grenoble ce samedi 18 juillet, a été interrompu par les organisateurs au bout d'une vingtaine de minutes.

Brandissant drapeaux palestiniens et doigts d'honneur, les militants reprochaient à l'artiste sa signature en mars dernier d'une tribune de soutien à la loi Yadan. Un texte visant à **criminaliser la critique de la politique d'Israël, en plein génocide à Gaza**,

finallement retiré par la **Macronie** après une pétition rassemblant plus de 700 000 signatures.

La mairie de Grenoble dirigée par l'écologiste Laurence Ruffin avait décidé de maintenir le set lors du festival Cabaret frappé au nom de la « *de la liberté de création, de la liberté d'expression et de l'autonomie des programmeurs culturels* ». « *Si nous avons maintenu cette soirée c'est pour ces libertés, nous ne minimisons pas du tout le génocide à Gaza, en Palestine* », a également fait valoir l'adjoint à la culture communiste Alexis Monge qui a porté plainte pour intimidation et jets de projectile. La municipalité a également annoncé, dimanche 19 juillet, que la ville « *déposera plainte afin que toute la lumière soit faite sur ces faits et que leurs auteurs répondent de leurs actes devant la justice* ».

Le parquet de Grenoble a annoncé mardi 21 juillet l'ouverture d'une enquête pour « *délit d'entrave concertée aux libertés* ». Ce délit est puni d'un an d'emprisonnement, a précisé le procureur dans un communiqué. L'enquête est confiée au service local de police judiciaire de Grenoble.

Des plaintes annoncées

La musicienne « *a été la cible d'une agression intolérable en plein spectacle* », avait réagi la commune dimanche auprès de l'AFP, dénonçant des « *jets de bouteilles en verre* » et autres projectiles « *visant délibérément la scène* » et affirmant que des installations électriques avaient aussi été sabotées. Des violences, dont témoigne également la DJ, que conteste Allan Brunon, élu Insoumis de Grenoble, qui était lui-même présent : « *Il n'y a pas eu de projectiles qui ont été jetés* » samedi soir. « *La France insoumise n'a jamais appelé à la violence contre Mme Butch* », a-t-il affirmé.

L'artiste avait, sur ses réseaux sociaux, expliqué avoir apporté son paraphe à la tribune de soutien à la loi Yadan au nom de la lutte contre l'antisémitisme dont elle-

même est victime et assuré ne pas soutenir la politique du gouvernement israélien de Benyamin Netanyahou.

« *Bien évidemment qu'il y a des choses à redire sur cette loi, mais une loi, ça se discute* », avait-elle tenté de justifier dans une vidéo qui n'a pas suffi à convaincre les manifestants de samedi qui auraient compté parmi les cibles de la loi Yadan si le texte avait été adopté.

Sur le même thème



Loi Yadan : derrière le texte, la longue histoire de la criminalisation des critiques de la politique israélienne

Alors que la question du boycott culturel divise la gauche de longue date, Barbara Butch et son avocate, Audrey Msellati, estiment dans une tribune au [Monde](#) publiée lundi que « *ce qui est arrivé le 18 juillet n'est pas seulement l'histoire d'une artiste : c'est une question adressée à notre démocratie* ».

« *Nous ne demandons ni silence, ni unanimité, ni indulgence. Nous demandons que demeure vraie cette idée française, simple et immense : on peut se combattre par les mots sans jamais se retrancher mutuellement de la République* », écrivent-elles. Jugeant qu'une « *frontière a été franchie : celle qui sépare la protestation de la*

coercition, le désaccord de l'intimidation, la parole de la violence » et, reprenant les accusations d'antisémitisme concernant cette action motivée politiquement, que « *l'antisionisme invoqué n'a été, à Grenoble, que le vêtement de l'antisémitisme* », elles annoncent également que « *les plaintes sont prêtes* ».

La DJ a reçu le soutien d'une partie de la gauche. « *La gauche défend la liberté de création et d'expression, toute la liberté de création et d'expression dans le respect de la loi, en même temps qu'elle mène la bataille des idées qui est la sienne en tous domaines. Y porter atteinte, c'est donner des arguments à l'extrême droite et ajouter de la confusion dans le débat public* », a notamment affirmé le PCF dans un communiqué, rappelant son propre combat contre la loi Yadan et jugeant que la « *prestation (de Barbara Butch) ne consistait pas à défendre (son) opinion (à ce sujet) mais à produire un set musical* ».

Régulièrement en conflit avec LFI, la plupart des cadres du Parti socialiste – dont certains comme Jérôme Guedj ont soutenu la loi Yadan – ont dénoncé la mobilisation de samedi. « *LFI ne sert pas la cause palestinienne. Ces méthodes n'aident en rien les Palestiniens et desservent les militants sincères. Solidarité avec Barbara Butch* », a notamment écrit sur X, le premier secrétaire du PS Olivier Faure.

L'extrême droite s'est saisie de l'occasion

L'affaire n'a pas tardé à être instrumentalisée. « *L'antisémitisme, les intimidations et les pressions n'ont pas leur place dans notre République. Empêcher une artiste de se produire est une atteinte inacceptable à la liberté d'expression* », a ainsi déclaré le ministre de l'Intérieur, Laurent Nunez sur X, dont le gouvernement accuse régulièrement des militants de la solidarité avec la Palestine de faire le jeu de l'antisémitisme. « *L'antisémitisme de LFI est tout sauf résiduel* », a renchéri Gabriel

Attal, n'hésitant pas à manier le mensonge en ajoutant que l'artiste avait été empêchée de jouer « *seulement parce que juive* ».

Comble de l'indécence, l'extrême droite s'est également saisie de l'occasion : « *La France insoumise se félicite d'avoir fait annuler le concert d'une artiste. Barbara Butch a été attaquée parce qu'elle est juive. Voilà où mène l'importation du conflit israélo-palestinien par l'extrême gauche* », a lâché le député RN Sébastien Chenu sur le plateau de TF1, ce lundi matin.

« *S'il y a eu des insultes, elles sont absolument inacceptables* », a de son côté estimé le coordinateur de la France insoumise Manuel Bompard, rappelant que cette figure des nuits parisiennes LGBTQ + avait été ciblée par « *une campagne de cyberharcèlement avec des insultes grossophobes, homophobes* » après sa participation à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris en 2024. Mais « *ça n'enlève rien au fait qu'elle a décidé de prendre une position politique et que je peux comprendre que cette position politique puisse générer une protestation, à partir du moment où cette protestation est pacifique* », a jugé le député LFI sur Franceinfo ce lundi matin.

